

# Pour une politique de souveraineté européenne du numérique

## Déclaration du groupe CGT

Une taxe nationale sur les géants du numérique ? C'est le pari du gouvernement qui propose pour répondre à un besoin de justice fiscale la mise en place d'une taxe GAFAM.

Champion de l'évitement fiscal avec notamment un taux d'imposition effectif de 14 points inférieur à celui de la moyenne des PME européennes, cette pratique a des conséquences graves sur nos économies. La rentabilité de cette taxe, déjà annoncée moindre avec 500 millions visés pour 30 entreprises ciblées en 2020, n'a pas de quoi faire peur aux GAFAM qui cumulent en 2018 un bénéfice net de 108 milliards d'€.

Pour autant, les hésitations européennes sont aujourd'hui incompréhensibles alors qu'il ne se passe pas un jour sans que la pression sur les déficits publics ne menace notre modèle social et républicain.

Dans ce contexte d'hégémonie des GAFAM, l'Europe s'interroge sur la construction de son indépendance et le renforcement de son pouvoir de décision.

Pourquoi ? Pour qui ? Comment définir un meilleur équilibre entre usage numérique et monde réel pour ne pas rendre ces technologies aliénantes ? Comment sortir d'un modèle numérique qui n'est pas durable ? Et enfin comment conforter nos modèles démocratique et une utilisation éthique de nos données personnelles sont les enjeux de l'avis que nous avons eu à travailler.

La première partie de l'avis porte sur les conséquences sociétales de notre dépendance économique aux GAFAM avec la dimension éthique qu'elle suppose avec notamment la maîtrise des données personnelles, par contre la partie des préconisations est peu lisible pour les personnes novices sur le sujet et la vision politique de cette «souveraineté européenne» reste néanmoins essentiellement économique et technologique.

Quelques préconisations nous semblent intéressantes comme celle adoptant d'ici 2020 un paquet « Intelligence artificielle et technologies de ruptures » confié à une Agence Européenne pour l'innovation de rupture financée sur le budget européen, ou encore la demande d'étude concernant l'instauration d'une fiscalité de la donnée et la mise en place entre les États membres d'une coopération renforcée pour l'instauration d'une taxe GAFAM sur les revenus des plateformes numériques issus du traitement et de l'utilisation des données des internautes.

Néanmoins, une vision plus économique que sociale prive cet avis d'une réflexion ambitieuse nous permettant de faire de ces avancées technologiques de réels leviers au service de l'humain.

Il nous semble donc nécessaire que dans un avenir proche, la section se saisisse à nouveau de cette thématique sous l'angle humain, en travaillant sur les impacts de la croissance des plateformes numériques ; sur l'avenir de nombreux secteurs de l'économie fragilisés par leur modèle de développement mais aussi sur les droits des salarié.es, leurs conditions d'emploi et de protection sociale des travailleurs et travailleuses.

Enfin, un bémol est à souligner quant à la mise en écriture égalitaire de cet avis.

La CGT s'est abstenue sur cet avis.